

Mayotte : 5 jours de congé pour la circoncision, mais rien pour l'excision, quelle injustice !

écrit par Christine Tasin | 12 avril 2018



On en apprend de belle dans [un article du Point](#) paru hier :
On savait la situation grave, notamment à cause de l'immigration folle et débridée, on ne savait pas que les fonctionnaires en poste à Mayotte avaient des avantages substantiels, surtout s'ils sont musulmans :

-5 jours de congé spéciaux pour la fête de la circoncision... (pourquoi pas pour l'excision ? Allez Schiappa, voici un cas patent d'inégalité hommes-femmes à traiter).

-4jours fériés SUPPLEMENTAIRES (pas à la place de...) pour les musulmans

-substantielle réduction des horaires de travail pendant le ramadan, 32 heures au lieu de 35, ce qui ramène la moyenne annuelle à 33

Et le reste pour le bonne bouche, musulman ou pas :

-12 jours de congé pour enfant malade au lieu de 6 sur le continent

- des centaines d'agents publics ayant quitté la fonction publique depuis des années, toujours payés par

l'administration

-des frais de stage et de déplacement des élus délirants...

Et malgré tout cela un taux d'absentéisme record...

Elle est où la République une et indivisible, Macron ?

Et le reste, à lire dans l'article du Point ci-dessous pour la bonne bouche...

On pourra m'opposer que la vie à Mayotte est (devenue) si terrible que plus personne ne veut y aller, cela s'entendrait s'il n'y avait pas ces particularités locales, ces avantages donnés aux musulmans... forcément majoritairement mahorais...

Kafkaïen ? Non, révoltant. Scandaleux.

Et ils savent, tous, Macron, Philippe, Collomb... Tous, depuis Sarkozy, au moins.

Seulement, ils ont besoin des voix des Mahorais... Seulement, ils veulent privilégier l'islam, **et Mayotte constitue un excellent terrain d'expérimentation de ce qui pourrait bien être étendu à la France continentale**. Quand il s'agit d'installer prioritairement et majoritairement l'islam dans notre pays et de faire de dizaines de millions de musulmans des redevables il n'y a pas d'hésitation à avoir.

Installez-vous confortablement et respirez un grand coup. La chambre régionale des comptes de Mayotte vient de rendre public son dernier rapport sur « la gestion des ressources humaines du département de Mayotte », un document qui, malgré son intitulé, se révèle hautement divertissant. Après lecture attentive, il apparaît que la gestion des agents départementaux se rapproche plus du vaudeville administratif et clientéliste que d'une stratégie de ressources humaines digne de ce nom.

Ce sont ainsi 127 millions d'euros qui ont été consacrés en charges de personnel en 2017, pesant pour plus d'un tiers des dépenses du département. Alors que plus de 84 % de la population de l'île vit sous le seuil de pauvreté, seules 11 % des

dépenses du département ont été consacrées à des équipements. Frais de mission délirants, inflation de l'absentéisme malgré des congés généreux, stages de formation aux contenus fantaisistes, gestion du parc automobile kafkaïenne, appartements attribués en dehors de tout cadre réglementaire... Voici quelques extraits choisis de ce rapport au contenu décapant, que vous pouvez lire dans son [intégralité ici](#).

Absentéisme

« Les effectifs du département sont élevés. Avec plus de 2 600 agents, les métiers et compétences ne correspondent pas au besoin du département. Cette situation engendre de l'inoccupation et un absentéisme non justifié. Le remplacement des agents partant en retraite devrait être limité d'autant que le temps de travail annuel est inférieur à la réglementation de plus de 50 heures par agent. Il représente un surcoût de 3 millions d'euros par an. Enfin, des agents ont continué à être rémunérés par le département plusieurs années après l'avoir quitté. »

Congés spéciaux

« Le règlement intérieur adopté en octobre 2015 retient une durée annuelle théorique du temps de travail de 1 589 heures. Il est également prévu l'octroi de quatre jours fériés supplémentaires pour les fêtes musulmanes.

Bien que les dispositions ne soient pas prévues au règlement intérieur, le département aménage les horaires pendant la période du ramadan, soit environ quatre semaines pendant lesquelles la durée de travail hebdomadaire est réduite à 32 heures. La durée effective est donc de 1 549 heures par an, ce qui représente une moyenne d'un peu plus de 33 heures par semaine. Cet écart de 58 heures par an par rapport au cadre légal correspond à un effectif de 96 équivalents temps plein en 2016, soit une dépense de 3 millions d'euros.

Le département accorde en outre des autorisations d'absence pour événements familiaux. Elles correspondent à celles retenues dans la fonction publique d'État à l'exception du congé pour maladie grave du conjoint à savoir 5 jours au lieu de 3, du congé pour garde d'un enfant malade soit 12 jours au lieu de 6 et du congé pour circoncision de 5 jours. »

Formation sophro-relaxation

« Les formations ne font pas l'objet d'un contrôle suffisant. À titre d'exemple, le

département a pris en charge en 2013 une formation réalisée par la directrice générale adjointe en charge de la formation jusqu'en mai 2016. Malgré les responsabilités d'un poste de directeur général adjoint, la formation, qui était sans lien direct avec les fonctions exercées, était qualifiante et avait pour thème "praticien en relation d'aide et sophro-relaxation". Réalisée à [Paris](#) entre novembre 2013 et août 2015, son coût s'est élevé à plus de 12 000 euros, auxquels s'ajoutent sept billets d'avion et les indemnités de stage versées à l'agent. »

Élus en vacances-travail ?

« En 2014, plus de 1 000 journées de mission d'élus ont été indemnisées au taux de 200 euros par jour. Une plus grande adéquation de la durée des missions avec les motifs des déplacements serait une source d'économie. » (...) La chambre des comptes s'interroge sur le cas d'un élu qui s'est « rendu 14 jours à [Madagascar](#) en août 2014 pour une « rencontre avec un chef de région ». Il s'était déjà rendu 10 jours dans l'île pour le festival Douna en juin avec un autre élu. » Un autre s'est aussi rendu « aux [Seychelles](#) du 10 au 17 mars 2014 pour la préparation de la participation de Mayotte au carnaval international de Victoria, puis également le 20 avril 2014 pour 10 jours pour le carnaval lui-même, accompagné d'un second élu. »

Gestion du parc auto à la mode soviétique

« La composition du parc de véhicules n'est pas exactement connue : il comporterait entre 169 et 173 véhicules. (...) Plus de 50 agents sont affectés au garage. Un agent est responsable en moyenne de trois véhicules. Par comparaison, la moyenne du nombre d'agents affectés à un parc automobile dans les collectivités est de 28 véhicules par agent et les préconisations de gestion au regard d'études réalisées dans des parcs automobiles privés, sont d'une cinquantaine de véhicules par agent. Les effectifs du garage sont nombreux et sous-employés.

Les compétences des agents sont très insuffisantes. Seuls deux ont la qualification de mécanicien ; les autres agents n'ont pas de qualification technique. Les outillages sont limités ou en panne. L'absence d'un stock de pièces usuelles et les difficultés à obtenir la signature d'un bon de commande dans un délai raisonnable ne permettent pas d'entretenir le parc. »

http://www.lepoint.fr/politique/mayotte-la-gestion-delirante-d-es-agents-du-departement-11-04-2018-2209738_20.php